

### 3. GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### 3.1. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Pierre Muller, conseiller administratif

##### 3.1.1. DEPARTEMENT DES FINANCES

###### 3.1.1.1 Gestion financière

Les objectifs de gestion financière figurant dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2001 ont été atteints.

###### 3.1.1.1.1 Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2001

Par l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 décembre 2000

- le Conseil administratif peut renouveler sans autre, en 2001, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
- le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers ;

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes:

<i><b>Emissions</b></i>	<i><b>Durée</b></i>	<i><b>Montant</b></i>	<i><b>Prix d'émission</b></i>
Placement privé – 3.8575 %	15.03.2001 - 15.03.2011	75 mios	100.0%
Placement privé – 3,86 %	30.03.2001 - 30.03.2011	75 mios	100.0 %
<b>Total</b>		<b>150 mios</b>	

<i><b>Remboursements</b></i>	<i><b>Durée</b></i>	<i><b>Montant</b></i>
Emprunt AVS 6 3/4 %	15.03.1991 – 15.03.2001	20 mios
Emprunt public 5 1/2 %	17.03.1993 – 17.03.2001	100 mios
Bons de caisse 6 1/2 %	25.03.1992 – 25.03.2001	60 mios
<b>Total</b>		<b>180 mios</b>

Le montant des remboursements est donc supérieur de 30 millions de francs à celui des emprunts.

###### 3.1.1.1.2 Revenus des biens

En 2001, les revenus des biens dégagent un montant supérieur de 0,3 million de francs par rapport au budget. Il y a lieu de préciser que l'absence de dividende de la Banque Cantonale de Genève, prévu à hauteur de 2,8 millions de francs, a été compensée par l'amélioration des autres revenus, notamment le bénéfice de l'Hôtel Métropole.

### 3.1.1.1.3 Financement des investissements et montant des engagements futurs

Le chapitre 1 « Considérations générales » du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 2001 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2001, le Conseil municipal a voté pour 127,4 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant supérieur de 2,4 millions de francs à celui de 2000 (125,0 mios). Le montant de 127,4 millions de francs comprend le crédit de 67 millions de francs votés pour la construction d'un nouveau musée d'ethnographie.

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2001, à 190 millions de francs.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

1992	240 mios	- 75 mios
1993	223 mios	- 17 mios
1994	215 mios	- 8 mios
1995	252 mios	+ 37 mios
1996	227 mios	- 25 mios
1997	211 mios	- 16 mios
1998	217 mios	+ 6 mios
1999	214 mios	- 3 mios
2000	206 mios	- 8 mios
2001	190 mios	- 16 mios

Le montant des engagements à fin 2001 ne tient plus compte du crédit de 67 millions de francs relatif au nouveau musée d'ethnographie étant donné le vote populaire négatif.

### 3.1.1.1.4 Information financière permanente

Le Conseil administratif a poursuivi en 2001 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, avant de procéder à un vote, le Conseil municipal connaît l'incidence financière future de ses décisions grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Par lettre du 25 février 2002, Monsieur Pierre Muller, responsable du Département des finances, a fourni à chaque conseiller municipal la situation annuelle 2001 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées avec leurs incidences budgétaires futures.

Au 31 décembre 2001, la situation se résumait de la manière suivante:

	<i>Montant en mios</i>	<i>Incidence budgétaire annuelle (annuités)</i>
Crédits votés (y.c. 67 mios de francs relatifs au Musée d'ethnographie)	127,4	10,4
Crédits à l'examen des commissions	157,3	11,5
<b>Total</b>	<b>284,7</b>	<b>21,9</b>

Ces 21,9 millions de francs représentent la valeur de 1,5 centime additionnel.

### 3.1.1.2. Rapports des services

#### a) Contrôle de gestion

##### Mission

- **Amélioration des outils de pilotage au niveau de l'administration**  
La mise en place du contrôle de gestion est un projet transversal qui requiert l'amélioration des grandes procédures au sein de l'administration municipale : notamment la procédure budgétaire (fixation d'objectifs financiers et non financiers) et les rapports de gestion (évaluation annuelle de la réalisation des objectifs). Cette démarche porte non seulement sur l'amélioration des outils informatiques et des procédures, mais aussi sur les méthodes de gestion et sur la culture même de l'Administration.
- **Mise en place du contrôle de gestion dans les services, suivi et support**  
Le contrôle de gestion doit fournir pour les services un support à la communication et à la négociation en les dotant notamment d'instruments d'observation, de contrôle et de diagnostic, afin de leur permettre de mieux maîtriser leur gestion et de mieux suivre leurs prestations. Cela se traduit notamment par la mise en place d'outils tels que la comptabilité analytique (introduction d'une nouvelle dimension qui est celle de la visibilité des prestations et de leurs coûts) et par l'introduction d'une gestion par objectifs
- **Pilotage des subventions**  
Cette démarche permet de vérifier si l'impact des subventions sur le domaine concerné correspond aux objectifs fixés. Elle implique de redéfinir les relations que la Ville entretient avec ses subventionnés.

##### Personnel et locaux

L'unité « contrôle de gestion » s'est dotée d'un poste supplémentaire lors du 1<sup>er</sup> semestre 2001. L'effectif actuel est de 3 postes.

##### Objectifs

<i>Objectif</i> : Sensibiliser les cadres de l'administration à la notion de contrôle de gestion et à la nature du projet tel que retenu par le Conseil administratif.	<i>Degré de réalisation</i> : <b>Atteint</b>
Un cours a été proposé par le biais du programme de formation à l'ensemble des cadres et des comptables de l'administration. Il avait pour finalité d'informer le personnel (compréhension claire du contrôle de gestion en Ville de Genève), de former le personnel aux outils du contrôle de gestion et de coordonner les démarches des services dans ce domaine. Plus de 100 personnes y ont participé. Le degré de satisfaction général vis-à-vis du cours est positif. Plus de 90 % des participants ont jugé ce cours comme bon et très bon.	
<i>Objectif</i> : Démarrer la mise en place progressive du contrôle de gestion dans 6 nouveaux services.	<i>Degré de réalisation</i> : <b>Atteint</b>
En plus des cinq premiers services pilotes (D.S.I., Energie, Muséum, S.I.S. et le SEVE) qui sont tous dotés d'une comptabilité analytique et d'une gestion par objectifs, 8 nouveaux services ont souhaité doter leurs structures d'un contrôle de gestion (le Secrétariat général (administration centrale), le Service du contrôle financier, la Gérance immobilière municipale, le Service de la promotion culturelle, le Service des agents de ville et du domaine public, le Service d'assistance et protection de la population, le Service des pompes funèbres et le Contrôle de gestion.	

<i>Objectif</i> : Etablissement par les cinq services pilotes, en plus du budget traditionnel par nature, d'un budget par prestation pour l'exercice 2002, indiquant les objectifs financiers et non financiers des différentes prestations	<i>Degré de réalisation</i> : <b>Atteint</b>
<b>Les différents budgets ont été établis par les services pilotes. Ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil administratif et à la Commission des finances.</b>	

<i>Objectif</i> : Améliorer la lisibilité des rapports à l'appui du projet de budget et des comptes.	<i>Degré de réalisation</i> : <b>Partiellement atteint</b>
Cet objectif ne peut être réalisé que dans un intervalle de 3 ans (décalage entre l'établissement du budget et la présentation des comptes). Une première étape en 2001 a permis aux services de formuler pour le projet de budget 2002 des objectifs par missions.	

### *Agenda 21*

La mise en place d'un contrôle de gestion au sein de l'administration répond à la notion de développement durable en vertu de la connaissance et de la maîtrise des coûts de l'administration.

### *Commentaires sur les comptes*

Le Contrôle de gestion ne dispose pas d'un budget particulier. Les charges afférentes au fonctionnement de l'unité sont incorporées à celles de la Direction du département des finances.

### *Divers*

Un collaborateur du contrôle de gestion, en collaboration avec le Service des ressources humaines, a été chargé par le Conseil administratif d'établir deux rapports relatifs aux indemnités en ville de Genève.

En collaboration avec la Direction des systèmes d'information, des tableaux de bord relatifs au personnel régulier à l'attention des directeurs de département et des chefs de service, ont été définis et mis semestriellement à disposition.

Le Conseil administratif a souhaité pouvoir disposer d'un regard externe sur les différentes expériences de l'ensemble du projet. Un mandat a été donné à une société genevoise d'évaluation et de conseil qui avait notamment pour objectifs d'identifier les résultats et les effets générés sur les départements ou les services pilotes concernés et d'étudier les moyens (ou stratégies) de généralisation de l'expérience en cours à l'ensemble des services de la ville de Genève. Ce rapport a été présenté au Conseil administratif puis remis à la Commission des finances et à l'ensemble des cadres de l'administration. Suite aux conclusions très positives de ce rapport, le Conseil administratif a décidé de généraliser la mise en place du contrôle de gestion à l'ensemble des services de l'administration.

## **b) Caisse municipale**

### Sections Caisse municipale et accueil

#### *Mission*

Gestion des liquidités de la Ville de Genève.

Avoir toujours assez de liquidités afin de pouvoir répondre aux différentes demandes des services de l'administration municipale ainsi qu'au public.

#### *Structure, personnel et locaux*

Aucune modification par rapport à l'année 2000.

#### *Activités*

Aucune modification par rapport à l'année 2000.

#### *Objectifs*

L'installation d'un appareil pour le paiement par carte de débit "EC & Postcard".

#### *Agenda 21*

Aucune remarque à formuler à ce sujet.

## **c) Service de la comptabilité générale et budget**

#### *Mission*

- Elaboration, publication et suivi du budget
- Tenue, clôture et publication des comptes
- Formation, assistance et instructions au personnel comptable des services

#### *Structure, personnel et locaux*

- Aucun changement par rapport à 2000

#### *Objectifs*

Les objectifs principaux pour 2001 reposaient sur deux axes :

- a) améliorer la transparence des comptes et du budget par une observation plus étroite des directives comptables et légales;
- b) augmenter les connaissances techniques du personnel comptable des services.

Ces deux objectifs ont été partiellement atteints puisque :

- a) les comptes 2001 refléteront la grande majorité des prestations entre services;
- b) outre l'assistance et la formation permanente données aux services, nous avons organisé de nombreux cours destinés aux utilisateurs du système informatique. Ces cours, qui reprendront en 2002, ont connu un grand succès, preuve qu'ils constituent un besoin.

#### *Commentaires sur les comptes*

		<i>Charges de fonctionnement (en milliers de francs)</i>		
		<i>Section Budget</i>	<i>Section C.G.E.</i>	<i>Total Service</i>
2000	Comptes	375	1319	1694
2001	Budget	400	1272	1672
2001	Comptes	410	1348	1758

Le dépassement du budget 2001 provient des salaires et charges salariales, des absences de longue durée ayant nécessité l'engagement de personnel temporaire, non budgétisé.

#### **d) Service des assurances**

##### *Mission*

C'est, en quelque sorte, l'agent d'assurances de l'administration. Il a donc pour mission de gérer le portefeuille d'assurances de la Ville de Genève.

Ce service est seul compétent pour gérer, modifier et négocier les contrats d'assurances.

La principale activité est dévolue à la gestion des sinistres des divers contrats d'assurances.

Par ailleurs, il remplit le rôle de conseiller interne auquel s'adressent les divers services de l'administration pour toute question en matière d'assurance.

Il a également pour mission de sensibiliser les services dits porteurs de risque.

##### *Structure, personnel et locaux*

Ce service fait partie du département des Finances. Il se compose de 2 postes occupés par 3 personnes, à savoir le chef de service qui est responsable de la gestion de l'important portefeuille d'assurances de la Ville de Genève et de 2 collaboratrices à mi-temps qui assument principalement la gestion des sinistres et le secrétariat du service.

Ses bureaux se trouvent au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment sis, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

##### *Objectifs*

Le niveau des primes ayant pu être stabilisé, l'objectif défini dans le projet de budget 2001 a ainsi pu être atteint.

De même, le service a pu – malgré une charge de travail conséquente – offrir toute sa disponibilité aux divers services de l'administration pour résoudre les problèmes d'assurance que ces derniers lui ont soumis.

#### *Agenda 21*

Aucun commentaire à formuler à ce sujet.

#### *Commentaires sur les comptes 2001*

Comme pour les exercices budgétaires précédents, les charges effectives sont demeurées inférieures à l'enveloppe budgétaire accordée au service.

Si ces dernières années, la libéralisation du marché de l'assurance a permis d'abaisser les primes payées par notre administration, l'augmentation générale en 2001 du coût des sinistres conjuguée à la chute des marchés boursiers obligera certainement les compagnies d'assurances à procéder à brève échéance à un relèvement général du niveau des primes.

La Ville de Genève pourrait quant à elle échapper à cette tendance générale pour ses seuls contrats dont le rendement est sain.

#### *Divers*

Pour notre administration, l'année 2001 a été marquée par une hausse significative de la sinistralité dans les différentes branches d'assurances de choses et de responsabilité civile.

Par rapport à l'année précédente, la hausse en nombre de cas est la suivante :

RC véhicule à moteur :	+ 35 %
Dégâts d'eau :	+ 35 %
Incendie :	+ 30 %
RC Générale :	+ 10 %
Bris de glace :	+ 10 %

Il conviendra dès lors d'observer s'il s'agit là d'un simple effet de pointe ou de l'amorce d'une tendance durable.

En ce qui concerne les assurances accidents professionnels et non-professionnels du personnel, les taux de prime ont continué à augmenter malgré des négociations avec nos assureurs qui ont permis de limiter ces hausses.

Les mesures de prévention envisagées par le nouveau coordinateur santé et sécurité de la Ville de Genève en matière d'accidents professionnels devraient, à terme, permettre de juguler cette évolution négative de la sinistralité dans cette branche.

## **e) Gérance immobilière municipale**

### *Mission*

Elle consiste à gérer :

- le patrimoine immobilier financier de la Ville de Genève
- les fermages des établissements publics
- les droits de superficie

### *Structure et personnel*

Le service est structuré de la façon suivante:

Il a une direction composée de:

- 1 chef de service;
- 2 adjoints chargés respectivement de la Section juridique et de la Logistique;
- 3 chefs d'unités, à savoir :
  - . unité Relations clientèle
  - . unité Gérance
  - . unité Comptabilité et finances

Le personnel est réparti de la manière suivante:

Rubrique 100501 – Gérance immobilière municipale :	32 employés	à	100 %
	1 employée	à	90 %
	4 employées	à	80 %
	2 employées	à	70 %
	3 employées	à	50 %
Rubrique 100506 – Salles de réunion :	16 employés	à	100 %
	1 employé	à	80 %
Rubrique 100502 – Concierges professionnels :	40 employés	à	100 %
	1 employé	à	70 %
Rubrique 100502 – Concierges à temps partiel contrats de droit privé :	72 employés	%	variable

### *Locaux*

Les bureaux et les lieux d'accueil de la clientèle sont situés au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville (rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage). La surface totale est d'environ 780 m<sup>2</sup>. Elle devrait augmenter d'environ 80 m<sup>2</sup> dans le courant de 2002 afin de répondre aux besoins.

### *Objectifs*

En 2002, le Contrôle de gestion sera introduit afin de permettre de déterminer les coûts des prestations, notamment la composante « aide sociale ».

En ce qui concerne l'année 2001, il était prévu la mise en œuvre de la réorganisation de l'Unité Gérance. Cette opération n'a pas pu être achevée au 31 décembre 2001 en raison de problèmes liés au taux d'absentéisme.

**f) Taxe professionnelle communale**

*Mission*

Inchangée

*Structure, personnel et locaux*

Depuis octobre 2001, la section des enquêtes comporte trois enquêteurs, soit une personne supplémentaire

*Activité*

Inchangée

*Commentaires sur les comptes 2000*

318. Honoraires divers

La différence concerne les honoraires versés à des avocats mandatés pour émettre des avis de droit dans des litiges importants.

391. Loyers internes

Le montant voté comprenait les locaux occupés par le service. A partir du moment où le Conseil Municipal a voté le budget pour l'aménagement et l'extension des locaux (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages), les montants ont été imputés à notre service.

409. Taxe

Le montant sensiblement plus élevé que celui budgétisé dû au phénomène de rattrapage des années antérieures d'une part, et au fait que l'année 2001 a vu reconduire les groupes des gros contribuables d'autre part.

421. Impôts (intérêts de retard)

La différence tient au suivi régulier du recouvrement des montants impayés par le biais des poursuites.

*Réalisation des objectifs :*

*Degré de réalisation :*

Assurer le suivi régulier de l'enrôlement des contribuables

Atteint

Le travail des trois enquêteurs permet d'assurer le suivi régulier de l'enrôlement des contribuables.

Le traitement des cas se fait par le biais d'une répartition géographique (par quartier) des contribuables sis sur la commune de Genève.

Cette solution permet de bien cerner l'ensemble des contribuables et d'éviter de se disperser dans la gestion des dossiers.

Améliorer la formation des taxateurs/trices

Les séances mensuelles de taxation ainsi que les cours dispensés sur les cas particulièrement compliqués de taxation ont donné lieu à l'élaboration d'un manuel de taxation (à usage interne) mis régulièrement à jour.

Atteint

Ceci a permis une amélioration de la qualité et de la précision dans la manière de taxer.

### **3.1.1.3. La gestion hôtelière**

#### **Swissôtel Genève Métropole**

Les hôtels « 5 étoiles » genevois en 2001 enregistrent un taux d'occupation moyen de 67 %, soit une diminution de 2,1 % par rapport à l'année 2000.

S'agissant du Swissôtel Genève Métropole, le taux d'occupation a passé de 67,8 % à 67,2 % en 2001. Cette diminution d'occupation de 0,6 % provient, essentiellement, de la perte de, en chiffres ronds, 4000 nuitées suite aux nuisances causées par les travaux de rénovation de 27 chambres.

Au niveau de l'occupation, le Swissôtel Genève Métropole se situe toujours en très bonne position par rapport à ses concurrents directs puisqu'il est le no 3 des « 5 étoiles » genevois.

Nous sommes à nouveau très heureux des excellents résultats obtenus en 2001 grâce à la compétence et au savoir-faire de Swissôtel, cela malgré les tragiques événements du 11 septembre 2001.

Au niveau financier, l'exercice 2001 boucle avec un bénéfice de Fr. 2'270'492.- contre Fr.2'483'118.- en 2000. Ce résultat tient compte de Fr. 989'582.- d'amortissement du matériel, du mobilier et des équipements, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir Fr.1'884'396.-.

Le chiffre d'affaires s'élève à 18,1 millions de francs en 2001, alors qu'il avait atteint 17,6 millions de francs en 2000.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont en augmentation par rapport à 2000. Les principaux groupes de charges ont évolué comme suit :

- les charges du personnel : + Fr. 296'700.-

Elles représentent 34,8 % du chiffre d'affaires contre 34,1 % en 2000.

- les autres charges d'exploitation : + Fr. 191'200.-

Ce sont essentiellement les frais d'entretien, de gestion et d'administration qui progressent.

Quant aux intérêts versés à la Ville de Genève, ils augmentent de Fr. 124'684.-

#### **3.1.1.4 . Encouragement à l'économie**

##### **Prix de l'Industrie, de la Jeune Industrie et de l'Artisanat :**

###### *Prix de l'Industrie : **GIVAUDAN VERNIER SA***

Le 28 septembre 1898, Léon Givaudan signait avec la Ville de Genève une convention pour la location d'un terrain de 6'200 m<sup>2</sup>. Le contrat était valable 30 ans et la location coûtait sept centimes et demi par mètre carré et par an !

Une local pour une chaudière, trois ateliers de production ainsi qu'un petit bâtiment destiné aux bureaux, laboratoires et magasins furent rapidement édifiés. L'année suivante l'usine employait 22 hommes et comptait... 15 moteurs.

Aujourd'hui, le site de Givaudan Vernier compte 70 bâtiments sur une surface 60 fois plus grande qu'à sa fondation. Il emploie 730 collaborateurs (5'198 employés répartis dans le monde). Il est le siège du Groupe Givaudan et son plus grand centre de production avec plus de 20'000 tonnes de compositions de parfums et de matières premières pour la parfumerie et la cosmétique fabriquées chaque année.

Grâce à leur géniale intuition, leur esprit visionnaire, leur sens des affaires et leur amour du métier de parfumeur, Xavier et Léon Givaudan, fondateurs, ont fait de leur société l'une des premières de l'industrie mondiale des parfums et des arômes.

Les actions de Givaudan Vernier SA sont cotées à la Bourse suisse depuis le 8 juin 2000 et son chiffre d'affaires a augmenté de 6 % en 2001.

###### *Prix de la Jeune Industrie de Genève : **GENEPROT INC.**,*

GeneProt Inc. (anciennement Geneva Proteomics) a été créée en mars 2000 et est active dans le domaine innovateur de l'analyse industrielle des protéines humaines.

Cette jeune entreprise présente toutes les caractéristiques que le jury a défini, à savoir un caractère novateur et porteur, des technologies de pointe, ainsi qu'une potentialité importante sur le marché mondial.

GeneProt Inc. emploie aujourd'hui 105 collaborateurs de haut niveau à Genève (40 % sont titulaires d'un doctorat).

La qualité et la valeur de ses travaux ont été reconnues par le groupe pharmaceutique Novartis qui est devenu son premier client.

Le grand atout de GeneProt est la réunion des experts de pointe dans les domaines de la protéomique et de la bioinformatique. Le premier centre mondial de recherche et de production à l'échelle industrielle à Genève a été inauguré le 26 avril 2001.

###### *Prix de l'Artisanat : **M. Christian HUMBERT-DROZ, sérigraphe & éditeur à Thônex***

Ce lauréat est un artisan de très grande valeur, un professionnel des arts graphiques qui pratique son métier depuis vingt-cinq ans et qui a su donner une nouvelle dimension à son métier.

M. Humbert-Droz s'est établi à son compte il y a quinze ans. Il a ainsi assisté à l'évolution de la sérigraphie, laquelle a dû s'adapter à un marché de plus en plus concurrentiel et difficile. Dans ce contexte, Christian Humbert-Droz s'est tracé son chemin. Il a choisi une option originale et novatrice qui met en valeur les caractéristiques spécifiques de son métier, au service de l'expression artistique et de la création.

Ses exigences personnelles et son besoin d'entreprendre l'ont tout naturellement amené à devenir éditeur de bandes dessinées.

### **Artisans et commerçants en fête:**

La Ville de Genève, en collaboration avec la Fédération des artisans et commerçants (FAC), organise chaque année une fête dans un quartier différent. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'encouragement à l'économie locale.

En 2001, le quartier Rôtisserie-Madeleine-Vieux-Collège a été choisi et la manifestation s'est déroulée en dates des 14 et 15 septembre 2001.

Comme chaque année, nous avons pu compter sur la participation de la Banque Cantonale de Genève, le GHI, Radio Lac et TV Léman Bleu qui a retransmis en direct son émission "Tout Genève en parle".

En 2002, il est prévu de l'organiser dans le quartier des Eaux-Vives, quartier qui avait été choisi en 1994 pour la première fête de quartier.

## **3.1.2. ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1.2.1. Rapports des services**

#### **a) Direction des systèmes d'information**

##### *Mission*

La Direction des systèmes d'information (DSI) participe à l'élaboration de la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère:

- les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève;
- l'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'Administration municipale.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

##### *Personnel et locaux*

Conformément au budget voté par le Conseil municipal, l'effectif de la DSI a augmenté de deux postes.

En outre, deux employés ont été titularisés avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001 (dans le cadre de la régularisation des temporaires), et un employé a été transféré du service des sports dès le 1<sup>er</sup> octobre 2001 (dans le cadre du programme de mobilité de l'administration municipale).

Au 31 décembre 2001, la répartition des postes est la suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Direction	2.00	0.00	2.00
Systèmes d'information	10.00	2.50	12.50
Systèmes de communication	10.00	1.00	11.00
Exploitation des systèmes	5.50	1.00	6.50
Support utilisateurs	7.00	1.00	8.00
Administration et finances	1.00	4.00	5.00
<b>Total</b>	<b>35.50</b>	<b>9.50</b>	<b>45.00</b>

A l'occasion d'une restructuration des locaux occupés par la DSI, un local de dépôt et d'archives a été aménagé au sous-sol de la rue Louis-Favre 12.

#### Objectifs 2001

<b>Appui systémique au contrôle de gestion et à la gestion des ressources humaines</b>	<b>Atteint</b>
La DSI a apporté un appui ayant permis l'introduction du contrôle de gestion auprès des cinq services pilote désignés. Par ailleurs, la DSI a également apporté le soutien nécessaire à l'opération de régularisation des temporaires réalisée par le service des ressources humaines. Ces deux objectifs seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux instruments de gestion des ressources humaines et financières.	
<b>Introduction d'outils d'aide à la décision, basés sur la technologie des entrepôts de données (Datawarehouse)</b>	<b>Partiellement atteint</b>
L'utilisation de produits de « Datamart », permettant l'extraction et l'historisation de données, a été progressivement étendue, afin de compléter les outils d'aide à la décision et de pilotage. L'évaluation de solutions « Datawarehouse » a été entreprise et sera poursuivie en fonction des besoins exprimés par les services et de l'évolution du marché.	
<b>Développement du réseau de fibres optiques de la Ville de Genève</b>	<b>Atteint</b>
Dans le cadre des travaux coordonnés avec d'autres partenaires, le réseau fédérateur informatique de la Ville de Genève a été étendu de 3'600 mètres.	
<b>Adaptation de la méthodologie et des outils mis en œuvre pour assurer la sécurité des systèmes</b>	<b>Partiellement atteint</b>
L'analyse et le redéploiement des processus liés à la sécurité informatique ont été initiés. Cette action se conclura en 2002, puis sera en permanence réactualisée.	

#### *Agenda 21*

Malgré l'augmentation exponentielle du volume d'information géré par l'Administration municipale, la diffusion de documents par voie électronique apporte sa contribution pour limiter la consommation de papier.

A travers une démarche d'amélioration continue, les nouveaux systèmes d'information prennent en compte cette préoccupation.

#### *Commentaires sur les comptes*

Le budget de fonctionnement de la DSI pour l'exercice 2001 correspond à 1,50% des charges et 0,01% des recettes du budget total de la Ville.

Les charges de la DSI ont été maîtrisées dans la limite du budget accordé.

## Divers

Vote de la proposition PR-98 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3'099'440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ).

### **b) Service des achats**

#### Mission

Le Service des achats définit la politique d'achats de l'administration municipale. Il étudie les marchés et procède à des appels d'offre publics. Il recense les besoins des services et gère les ressources disponibles en matière de

- mobilier,
- machines de bureau,
- photocopieurs,
- télécopieurs,
- appareils multifonctions,
- biens consommables,
- biens mobiliers,
- nettoyage des bâtiments,
- reprographie de documents noir et couleur,
- édition de masse de fichiers informatiques,
- travaux de reliure et de mise sous plis automatique.

#### Personnel et locaux

Au 31 décembre 2001, la répartition des postes est la suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Direction	2.00	0.00	2.00
Administration	3.00	6.00	9.00
Exploitation / Impression	9.00	0.00	9.00
Total	14.00	6.00	20.00

L'effectif est composé de 22 personnes, dont 4 personnes à mi-temps.

L'extension et la transformation des locaux ont débuté en novembre 2001, dans le cadre du budget disponible pour le Département I, auprès du Service des bâtiments.

#### Objectifs 2001

<b>Mise en œuvre et supervision des travaux liés aux nouveaux contrats d'entretien des immeubles</b>	<b>Partiellement atteint</b>
Le Conseil administratif a décidé de mettre sous la responsabilité du Service des achats, tous les contrats de nettoyage des locaux à vocation administrative.	
L'appel d'offres publiques a été reporté à 2002, le relevé du mètre de l'ensemble des locaux par un dessinateur architecte prenant plus de temps que prévu. Ce relevé, qui faisait cruellement défaut, sera également utilisé par le Service des bâtiments.	

<b>Mise en œuvre et supervision des nouveaux équipements de reproduction "papier", tels que photocopieurs, télécopieurs et appareils multifonctions.</b>	<b>Atteint</b>
Après un appel d'offres publiques, effectué en conformité avec l'Accord inter cantonal sur les Marchés publics (AIMP), l'ensemble du parc de machines (plus de 270) a été attribué à deux entreprises différentes. Afin d'uniformiser le parc de machines, chaque type (photocopieur, télécopieur et multifonction) provient d'un seul constructeur. L'implantation de toute ces machines s'est faite sans heurt majeur. L'ensemble des collaborateurs appelés à utiliser ces machines a bénéficié d'une formation du constructeur, sur la place de travail.	

<b>Présidence de la commission de gestion des véhicules (COGEVE)</b>	<b>Atteint</b>
Présidée par le Chef du Service des achats, cette commission se réunit régulièrement afin de coordonner les activités administratives liées aux études d'opportunité de dotation, aux négociations et à l'utilisation des véhicules.	

<b>Mise en place d'outils informatiques, en collaboration avec la DSI, pour implanter une application de commerce électronique, gérer automatiquement l'ensemble du courrier du service, modifier le micro filmage en archivage sur disque laser et analyser les achats.</b>	<b>Partiellement atteint</b>
Lors de l'étude du PIQ et suite à la charge financière que représente l'acquisition et la mise en place d'une application de commerce électronique, les instances administratives concernées ont reporté cette réalisation à une date ultérieure.	
La gestion électronique du courrier du Service des achats a été mise en œuvre, grâce aux ressources et au soutien fournis par la DSI. Cette gestion appelle un changement d'attitude fondamental par rapport à la gestion du courrier papier, en contrepartie la création de dossiers virtuels facilitant la recherche est extrêmement favorable.	
Une étude du marché concernant la réalisation en outsourcing de la numérisation des documents comptables a rapidement permis de constater qu'une solution simple réalisée en interne sera tout aussi efficace. Le début de la numérisation des documents de l'année 2001 sera effectuée en 2002. Par ailleurs, vu les coûts engendrés, les anciennes microfiches ne seront pas numérisées.	
L'analyse des achats demande, entre autres, la mise à disposition d'un outil (Datamart). Cet outil sera mis en place dans le courant de l'année 2002.	

<b>Etude d'une nouvelle ligne graphique pour l'administration.</b>	<b>Objectif annulé</b>
Un travail préparatoire a été mené par le chargé de l'information du Conseil administratif et le chef du Service des achats, sous la présidence de MM. M. Tornare et A. Vaissade, Conseillers administratifs. Ce travail a abouti à une demande de crédit extraordinaire que le Conseil municipal a refusé le 26 juin 2001.	

#### *Agenda 21*

Le Service des achats participe aux différentes séances de la délégation à l'agenda 21 et à ses différents groupes de travail. Plusieurs contacts ont eu lieu avec l'Etat de Genève afin de mettre en place et promouvoir la récupération du papier, au sein de l'administration municipale.

#### *Commentaires sur les comptes*

Les charges du Service des achats ont été maîtrisées dans la limite du budget accordé.

### *Divers*

Le 26 juin 2001, vote par le Conseil municipal de la proposition PR-102 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1'490'000 francs ramené à 1 122 000 francs, destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

Le Conseil administratif ayant décidé de déposer simultanément le projet de budget de fonctionnement et les demandes de crédits extraordinaires annuelles pour le mobilier et les véhicules, deux demandes de crédit portant respectivement sur les années 2001 et 2002 pour le mobilier (PR-145), 2000, 2001 et 2002 pour les véhicules (PR-144), ont été déposées au Conseil municipal lors des séances des 11 et 12 septembre 2001.